

CONVENTION PHOTOGRAPHE

SANS CARTE DE PRESSE



COMITÉ
RÉGIONAL
NOUVELLE-AQUITAINE

Entre

d'une part,
le Comité Régional de Gymnastique Nouvelle-Aquitaine (CRNA)
dont le siège est situé : 35 avenue Gustave Eiffel - 33600 Pessac
représentée par Monsieur Éric Brousseau, Directeur Général,

Et

d'autre part Madame/Monsieur

Domicilié à ,
ci-après dénommé le Photographe,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Modalités d'intervention du Photographe

Le Comité Régional Nouvelle-Aquitaine autorise le Photographe à réaliser des photographies lors des évènements suivants :

.....
Pour réaliser sa prestation, le Photographe est accrédité par le CRNA au titre de «photographe », même en l'absence de carte de presse. L'accréditation du Photographe et la signature du présent contrat est conditionnée à la détention d'une licence à la FFGym en cours de validité et à la présentation d'une copie du bulletin n°3 de son casier judiciaire, datant de moins de trois mois.

Le Photographe est autorisé à accéder au plateau de compétition afin de procéder à des prises de vue des gymnastes participant à la compétition, dans le cadre de leur activité sportive exclusivement (compétition, podium), à l'exclusion de tout autre lieu comme notamment les tribunes, les vestiaires, les salles d'échauffement...

Afin que le Photographe soit facilement et rapidement identifiable, le CRNA lui remettra avant le début de l'évènement une chasuble qui devra être rendue une fois la manifestation

Article 2 : Engagements du Photographe,

Le Photographe s'engage à :

- Respecter les consignes de sécurité, les zones autorisées et les directives des responsables du Comité Régional ;
- Ne pas perturber le déroulement des épreuves ni gêner les gymnastes (usage du flash interdit) ;
- Ne pas prendre ni diffuser d'images pouvant porter atteinte à la dignité, la vie privée ou l'image des personnes ;
- Remettre au Comité Régional, gracieusement et au plus tard 5 jours après la fin de l'événement, les clichés réalisés (via lien de transfert, clé USB, etc.) ;
- Céder au Comité Régional, à titre gratuit, tous les droits patrimoniaux attachés aux photographies réalisées dans le cadre de la manifestation (droit de reproduction, représentation, adaptation, diffusion, sur tout support, dans le monde entier, pour une durée illimitée) ;
- Ne pas diffuser publiquement les clichés sans autorisation écrite préalable du Comité ;
- En cas d'autorisation de diffusion (ex. sur ses réseaux personnels ou site), mentionner explicitement le Comité Régional de Gymnastique Nouvelle-Aquitaine et, le cas échéant, le club concerné ;
- Ne pas vendre ni céder à des tiers les photographies issues de l'événement ;

CONVENTION PHOTOGRAPHE

SANS CARTE DE PRESSE



- Ne pas utiliser les clichés à des fins commerciales ou dans un contexte étranger à la gymnastique ;
- Assurer lui-même la couverture de ses frais (déplacements, hébergement, repas, matériel, assurance).

Le Comité décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration du matériel du Photographe.

Article 3 : Utilisation des photographies

Le Comité pourra utiliser librement les photographies sur tous supports (site web, réseaux sociaux, affiches, presse, vidéos, documents internes, etc.), sans contrepartie financière.

Il pourra également transmettre certains clichés aux clubs affiliés ou structures déconcentrées de la région, qui les utiliseront dans les mêmes conditions.

Le Comité ne saurait être tenu responsable de toute utilisation non autorisée effectuée par le Photographe.

Article 4 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée d'un (1) an à compter de sa signature.

Article 5 : Résiliation

Le Comité pourra résilier la présente convention sans préavis en cas de non-respect des engagements par le Photographe.

Le Photographe pourra demander la résiliation en cas d'inexécution par le Comité, après mise en demeure restée sans effet sous 30 jours.

Article 6 : Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent accord sera soumis à la juridiction compétente du ressort du siège du Comité Régional, après tentative de résolution amiable.

Fait à,

le

En deux exemplaires originaux.

Le Comité Régional de Gymnastique Nouvelle-Aquitaine

lu et approuvé

Le Photographe

Nom, signature + la mention "lu et approuvé"